



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



**Lison Chouraki Audit**  
3, rue Anatole de la Forge  
75017 Paris  
France

*Pharnext S.A.*  
***Rapport des commissaires aux comptes sur les  
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2019

Pharnext S.A.

Immeuble Vivaldi , 11-13 rue René Jacques - 92130 Issy-les-Moulineaux

*Ce rapport contient 28 pages*



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



**Lison Chouraki Audit**  
3, rue Anatole de la Forge  
75017 Paris  
France

## **Pharnext S.A.**

Siège social : Immeuble Vivaldi , 11-13 rue René Jacques - 92130 Issy-les-Moulineaux

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'attention de l'assemblée générale de la société Pharnext S.A.,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Pharnext S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 22 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « 2.9 – Capitaux propres et continuité d'exploitation » de l'annexe fait état des incertitudes pesant sur la continuité d'exploitation.

Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, pesant sur la continuité d'exploitation.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 22 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

### ***Informations relatives au gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la

falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 29 avril 2020

Paris, le 29 avril 2020

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Lison Chouraki Audit



Cédric Adens  
Associé



Lison Chouraki



*11-13 rue René Jacques  
92130 Issy-Les-Moulineaux*

**Comptes Sociaux**

**au**

**31 décembre 2019**

# Sommaire

	<i>pages</i>
<b>Bilan – Actif</b>	<b>2</b>
<b>Bilan – Passif</b>	<b>3</b>
<b>Compte de résultat de l'exercice (1ère partie)</b>	<b>4</b>
<b>Compte de résultat de l'exercice (2ème partie)</b>	<b>5</b>
 <b>ANNEXES</b>	
Entité présentant les états financiers et faits caractéristiques de l'exercice	6 à 8
L'activité financière	8 à 13
Autres éléments d'information	13 à 14
Tableau des immobilisations	15
Tableau des amortissements & provisions	16
Tableau des créances & dettes	17 à 18
Disponibilités	19
Résultat fiscal	19
Capital social et BSA / BCE	20
Tableau des flux de trésorerie	21
Tableau de variations des capitaux propres	22
Tableau des résultats des cinq derniers exercices	22

PHARNEXT - BILAN - ACTIF	Brut	Amortissement & provisions	Exercice clos au 31/12/2019	Exercice clos au 31/12/2018
			Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissements				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>196 371</b>	<b>184 230</b>	<b>12 141</b>	<b>22 203</b>
<b>Avances et acomptes sur immobilisation incorporelles</b>				<b>10 053</b>
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>1 128 362</b>	<b>835 163</b>	<b>293 199</b>	<b>400 977</b>
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations				
<b>Autres participations</b>	<b>15</b>		<b>15</b>	<b>15</b>
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>1 023 005</b>	<b>282 473</b>	<b>740 532</b>	<b>1 290 352</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 347 753</b>	<b>1 301 866</b>	<b>1 045 887</b>	<b>1 723 600</b>
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours productions de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>4 360</b>		<b>4 360</b>	<b>655 872</b>
<b>Clients et comptes rattachés (JV)</b>	<b>926 139</b>		<b>926 139</b>	<b>673 367</b>
<b>Autres créances</b>	<b>3 711 256</b>		<b>3 711 256</b>	<b>4 778 401</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>16 447 785</b>		<b>16 447 785</b>	<b>22 761 418</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>709 269</b>		<b>709 269</b>	<b>794 871</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>21 798 809</b>		<b>21 798 809</b>	<b>29 663 928</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>24 146 562</b>	<b>1 301 866</b>	<b>22 844 696</b>	<b>31 387 529</b>



PHARNEXT - BILAN - PASSIF	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Capital social ou individuel	152 502	120 803
Primes d'émission, de fusion, d'apport,...	99 300 206	56 686 345
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires et contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	- 85 063 553	- 62 872 582
Résultat de l'exercice	- 22 752 620	- 22 190 972
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>- 8 363 464</b>	<b>- 28 256 406</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	10 196 733	10 029 199
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>10 196 733</b>	<b>10 029 199</b>
Provisions pour risques	131 154	131 154
Provisions pour charges	471 400	415 501
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>602 554</b>	<b>546 655</b>
Emprunts obligataires convertibles	15 219 716	40 983 778
Autres emprunts obligataires Kreos		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	683	
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 215 849	6 848 753
Dettes fiscales et sociales	872 625	1 185 550
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	100 000	50 000
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>20 408 873</b>	<b>49 068 081</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>22 844 696</b>	<b>31 387 529</b>

PHARNEXT		
Compte de résultat (1ère partie)	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services	252 773	2 686 780
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>252 773</b>	<b>2 686 780</b>
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	16 596	63 766
Autres produits	2 093	680
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>271 462</b>	<b>2 751 226</b>
Achats de marchandises [ y compris droits de douane]		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock [Matières premières et approvisionnement]		
Autres achats et charges externes	17 207 195	20 070 148
Impôts,Taxes et versements assimilés	182 113	208 631
Salaires et traitements	4 222 876	4 167 633
Charges sociales	1 914 698	1 830 665
Dotations aux amortissements sur immobilisations	199 334	155 969
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges	55 899	81 154
Autres charges	123 107	60 209
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>23 905 222</b>	<b>26 574 408</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 23 633 761</b>	<b>- 23 823 183</b>

PHARNEXT		
Compte de résultat (2ème partie)	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 23 633 761</b>	<b>- 23 823 183</b>
Différences positives de change		2 533
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements	7 252	5 752
<b>Total des produits financiers</b>	<b>7 252</b>	<b>8 285</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	282 473	- 42 347
Intérêts et charges assimilées	2 009 191	2 449 347
Différences négatives de change		5 579
<b>Total des charges financières</b>	<b>2 291 664</b>	<b>2 412 580</b>
<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>	<b>- 2 284 413</b>	<b>- 2 404 295</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>- 25 918 173</b>	<b>- 26 227 478</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 156	7 905
Reprises sur provisions et transferts de charges		180 000
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>7 156</b>	<b>187 905</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 629	1 569
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		6 492
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>6 629</b>	<b>8 061</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>528</b>	<b>179 843</b>
Impôt sur les bénéfices (Crédit d'Impôt Recherche)	- 3 165 026	- 3 856 663
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>285 870</b>	<b>2 947 415</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>23 038 489</b>	<b>25 138 386</b>
<b>5 - BENEFICE OU PERTE</b>	<b>- 22 752 620</b>	<b>- 22 190 972</b>

**ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**

**Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'ANC homologué par arrêté ministériel du 4 novembre 2016, relatif au Plan Comptable Général.**

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

**1 - ENTITE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

La société Pharnext, société anonyme, est domiciliée en France, son siège social est situé 11-13 Rue René Jaques, 92130 Issy-les-Moulineaux.

Pharnext basée en France, a été créée en 2007 par des scientifiques et entrepreneurs de renom dont le Professeur Daniel Cohen, un des pionniers de la génomique moderne et est soutenue par une équipe scientifique de classe mondiale. La société Pharnext est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris.

Pharnext est une société biopharmaceutique à un stade clinique avancé, qui développe de nouvelles thérapies pour les maladies neurodégénératives orphelines et communes actuellement sans solution thérapeutique satisfaisante. Pharnext possède deux produits en développement clinique. Pharnext est le pionnier d'un nouveau paradigme de découverte de médicaments basé sur les Big data génomiques et l'intelligence artificielle : PLEOTHERAPY™. Pharnext identifie et développe des combinaisons synergiques de médicaments appelées PLEODRUG™. Ces traitements, sont des combinaisons synergiques de médicaments déjà approuvés mais pour d'autres maladies. Ils sont développés à de nouvelles doses optimales plus faibles et sous une nouvelle formulation galénique. Les avantages recherchés des PLEODRUG™ visent à obtenir un excellent profil de sécurité, une action simultanée sur plusieurs cibles thérapeutiques, une propriété intellectuelle au même titre que celle applicable à une nouvelle entité chimique appelée parfois NCE.

La preuve de concept de la PLEOTHERAPY a été obtenue avec la PLEODRUG PXT3003 dont les résultats de Phase 2 et de Phase 3 sont positifs et cohérents pour le traitement de la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A (CMT1A).

La PLEODRUG PXT864 a obtenu des données encourageantes au cours d'un essai de Phase 2 exploratoire dans le traitement de la maladie d'Alzheimer. D'autres indications orphelines ou communes sont envisagées pour PXT864, notamment la maladie de Parkinson et la sclérose latérale amyotrophique (SLA ou maladie de Charcot).

Au cours de l'exercice la société a poursuivi ses travaux de prospectives et de recherche & développement sur ses deux principaux PLEODRUG™. : PXT3003 (Maladie de Charcot-Marie-Tooth) et PXT864 (Maladie d'Alzheimer).

Le 16 octobre 2018, Pharnext a annoncé les résultats positifs de son essai clinique pivot de Phase 3 (PLEO-CMT), pour le traitement de la **Maladie de Charcot-Marie-Tooth** (CMT1A).

En août 2019, au terme des échanges avec la FDA en amont d'une étape réglementaire proprement dite, Pharnext a décidé de mener une étude de Phase 3 supplémentaire du PXT3003 dans la CMT1A. Cette décision a été motivée par la réduction du nombre final de données patients causée par une cristallisation dans la formulation constatée dans un batch produit pour l'étude de la phase 3 PLEO-CMT. La Société envisage des

discussions avec la FDA sur le protocole de cette deuxième étude de Phase 3 au cours du premier semestre 2020. Pharnext prévoit également d'utiliser les données de l'étude de Phase 3 supplémentaire pour appuyer sa demande d'autorisation de mise sur le marché en Europe et par conséquent d'aligner les plans réglementaires européen et américain.

**PLEO-CMT-02** était une étude pivotale de Phase 3, multicentrique, randomisée, en double aveugle, contrôlée versus placebo, comprenant trois bras, initiée en décembre 2015 et qui a recruté 323 patients atteints de CMT1A légère à modérée dans 30 centres cliniques à travers l'Europe, les Etats-Unis et le Canada. Sur une période de 15 mois, Pharnext a comparé en bras parallèles l'efficacité et la tolérance de deux doses de PXT3003 administrées par voie orale avec le placebo. Le critère principal d'évaluation de l'efficacité était la variation du score ONLS à 12 et 15 mois de traitement afin de mesurer l'amélioration fonctionnelle des patients sous PXT3003. Les critères secondaires additionnels d'évaluation ont inclus des mesures fonctionnelles et électrophysiologiques.

PLEO-CMT-FU est une étude d'extension de Phase 3, multicentrique, d'une durée de 9 mois, initiée en mars 2017 dans le but d'évaluer le profil d'innocuité et de tolérance de PXT3003 à long terme. Les patients ayant terminé l'étude PLEO-CMT (c'est-à-dire 15 mois de traitement en double aveugle avec une des deux doses active de PXT3003 ou un placebo) continuent ou commencent le traitement avec PXT3003. Les patients ayant reçu PXT3003 dans l'étude principale PLEO-CMT continuent à la même dose, tandis que ceux ayant reçu un placebo reçoivent aléatoirement une des deux doses actives de PXT3003. Les données annoncées en janvier 2020, obtenues sur 185 patients inclus dans l'étude d'extension (PLEO-CMT-FU) de 9 mois, sont cohérentes avec les résultats positifs d'innocuité et de tolérance précédemment obtenus dans l'étude de Phase 3 en double aveugle de 15 mois (PLEO-CMT-02).

#### **PLEODIAL™ : ETUDE CLINIQUE EXPLORATOIRE DE PHASE 2 DE PXT864 POUR LE TRAITEMENT DE LA MALADIE D'ALZHEIMER**

La maladie d'Alzheimer est l'indication thérapeutique la plus avancée pour PXT864. Des développements dans d'autres maladies neurodégénératives, dont la Sclérose Latérale Amyotrophique (SLA), sont également prévus. PXT864 est une combinaison synergique fixe à faible dose de baclofène et d'acamprosate. PXT864 agit grâce à un nouveau mécanisme d'action qui cible un déséquilibre métabolique dans le cerveau de patients souffrant de la maladie d'Alzheimer.

L'étude PLEODIAL réalisée est un essai clinique exploratoire, multicentrique, en simple aveugle qui a évalué 3 doses de PXT864 chez 45 patients atteints de la maladie d'Alzheimer au stade léger, naïfs de tout traitement contre la démence : les deux premières doses étaient basées sur un ratio baclofène / acamprosate identique [dose 1 et 2] et la troisième dose comportait un ratio différent [dose 3]. Les objectifs principaux de cette étude étaient d'évaluer l'innocuité, l'observance et l'efficacité préliminaire sur les troubles cognitifs et comportementaux. L'étude s'est déroulée sur une durée de 36 semaines : « PLEODIAL-I » sur les 12 premières semaines suivie par « PLEODIAL-II » sur les 24 semaines restantes. Au cours de PLEODIAL-I, les patients ont reçu PXT864 durant les 4 premières semaines (« challenge »), puis du placebo pendant 4 semaines (« de-challenge ») et enfin PXT864 sur les 4 dernières semaines (« re-challenge »). Au cours de PLEODIAL-II, les patients ont ensuite eu la possibilité de poursuivre leur traitement avec PXT864 en recevant la même dose que celle administrée pendant PLEODIAL-I. Durant les 12 dernières semaines de l'étude, les médecins avaient la possibilité de co-administrer PXT864 avec le donépézil à une dose journalière de 5mg. Au cours des études PLEODIAL-I et II d'une

durée totale de 36 semaines, les patients ont donc été traités avec PXT864 pendant 32 semaines. Cet essai clinique a été conduit dans 7 centres mémoire français entre février 2013 et décembre 2015. Les résultats encourageants obtenus permettent d'envisager de futures études cliniques, telle qu'une étude clinique de Phase 2 internationale multicentrique avec un design adaptatif.

#### a) Opération en capital 2019

Au cours de l'exercice 2019, 4 opérations significatives sont intervenues.

- Le 24 janvier 2019, Pharnext a réalisé une levée de fonds de 15 millions d'euros auprès de la société CB Lux. « Placement privé sous la forme d'émission de 1.020.408 nouvelles actions au prix de 14,70 euros chacune, ce traduisant par l'augmentation du capital pour un montant nominal de 10.204,08 euros et par une prime d'émission de 14.989.793,52 euros.
- Le 13 février 2019, KREOS a exercé les 988 BSA qui avaient été émis en sa faveur, lors du tirage des tranches du Venture Loan, dette remboursée en 2018. L'exercice de ces bons a entraîné une émission de 134 388 actions aux prix de 10,82 euros chacune, se traduisant par une augmentation du capital de 1.343,88 euros et par une prime d'émission de 1.452.734,28 euros.
- Dans le cadre d'un ensemble d'accords signés avec Tasly le 10 mai 2017, le groupe pharmaceutique chinois avait souscrit pour 25 millions d'euros prenant la forme d'obligations convertibles, portant intérêts au taux de 6,9% l'an.  
Faisant suite à une décision en date du 06 mars 2019, l'application d'un accord a entraîné le 25 avril 2019 :  
La conversion de ces 25 millions d'euros d'obligations par l'émission de 1.923.076 actions nouvelles au prix de 13 euros chacune, ce traduisant par une augmentation du capital pour un montant de 19 230,76 euros et une prime d'émission de 24.980.769,24 euros.  
Le montant de 950.877 euros généré par les intérêts arrêtés au 30 janvier 2019, a également été converti par l'émission de 73.144 actions nouvelles aux prix de 13 euros chacune, ce traduisant par une augmentation de capital pour un montant de 731,44 euros et une prime d'émission de 950.145,56 euros.
- En novembre 2019, Pharnext a mis en place une ligne de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux. Aux termes d'un accord, Kepler Cheuvreux s'est engagé à souscrire un maximum de 3.000.000 d'actions, sur une période maximale de 24 mois (représentant à titre indicatif un montant de 15 Millions d'euros). Aucun tirage n'a été effectué à la clôture.

Le capital social est passé de 120.802,51 Euros au 31/12/2018 à 152.502,35 Euros au 31 Décembre 2019. Il a augmenté de 31.699,84 Euros en raison de l'exercice en 2019 de BSPCE, entraînant une augmentation de capital de 189,68 Euros ; l'émission d'ABSA au profit de la société CB Lux avec augmentation de capital pour un montant de 10.204,08 euros ; l'exercice de BSA par KREOS entraîne une augmentation de capital de 1.343,88 euros et enfin du fait de la conversion de la totalité des obligations convertibles détenues par Tasly, augmentant le capital de 19.962,20 Euros.

**b) Prime d'émission**

Le montant prime d'émission sur BSA/BSPE était de 486.071,80 Euros au 31 décembre 2018. Il a augmenté de 1.693.153,36 Euros à la suite de l'exercice de BSPCE pour 239.919,08€ ; de l'exercice des BSA Kreos pour 1.452.734,28 Euros et l'émission de BSA Kepler pour 500 Euros, portant le montant total des primes d'émission liées aux BSA/BSPCE à 2.179.225,16 Euros au 31 décembre 2019.

**2 - ACTIVITE FINANCIERE****2.1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

**a) Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Mobilier/ Agencements / Autres équipements Linéaire 1 an à 3 ans
- Matériel informatique Linéaire 1 an à 3 ans

Les frais de recherche et développement sont inscrits en charges de l'exercice, conformément aux normes comptables françaises en la matière. En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de recherche et développement, les critères d'activation des frais de développement ne sont pas considérés remplis. Les frais de recherche et développement sont inscrits en charges de l'exercice et s'élèvent à 15.316.625 € sur l'exercice 2019, 17.794.594 € sur l'exercice 2018 et 15.760.582 € sur l'exercice 2017.

**b) Valeurs mobilières de placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

**c) Opérations en devises**

Les créances et dettes libellées en devises sont converties sur la base des taux de change effectifs aux moments des transactions. Elles sont ensuite réévaluées en fonction des taux en vigueur. Les différences de change résultant de ces opérations sont constatées au compte de résultat.

**2.2 - AVANCE REMBOURSABLE ET SUBVENTION OSEO :**

Les avances remboursables, comptabilisées en tant que dettes, sont présentées au bilan sous la rubrique « Autres fonds propres » jusqu'à leur remboursement, du moins tant qu'il est probable que le programme soit un succès ou tant qu'il n'est pas certain qu'il sera un échec. Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement.

Pharnext a obtenu le soutien financier d'OSEO (devenu Bpifrance Financement) à travers deux projets innovants couvrant la recherche et le développement de ses deux principaux PLEOMEDICAMENTS.

- PXT3003 pour le traitement de la maladie CMT 1A

Au 31 décembre 2014, sur l'avance remboursable de 3.400.000 € reçue entre 2008 et 2010 au titre du projet CMT. Cette avance ne porte pas intérêt. Des remboursements ont eu lieu de 500.000 € en 2012 et de 500.000 Euros en 2013. Le 26 décembre 2019 BPIFrance a accepté la demande de Pharnext concernant le report d'échéancier du reste à rembourser soit 2.400.000€.

Un nouvel rééchelonnement de remboursement a été accordé :

- 100.000€ le 31/01/2020
- 100.000€ le 28/02/2020
- 100.000€ le 31/03/2020
- 1.000.000€ le 31/03/2023
- 1.100.000€ le 31/03/2024

En 2009, pour ce même Projet CMT1A, l'AFM, association pour la recherche, a versé une avance de 150.000 €. Dans ce cas également, l'avance ne porte pas d'intérêt.

- PXT864 pour le traitement de la maladie d'Alzheimer (projet DIPPAL en collaboration avec le CHU de Bordeaux).

L'OSEO a validé en Juin 2010 le projet présenté par PHARNEXT sur la maladie d'Alzheimer. Le projet est divisé en 4 étapes sur 6 ans. OSEO s'engage à financer PHARNEXT dans le cadre du projet avec une subvention de 705.303 € correspondant à des dépenses de recherche industrielle et 6.571.784 € correspondant à la partie développement préclinique et clinique chez l'adulte.

Au 31 décembre 2019, au titre du projet DIPPAL, les éléments suivants peuvent être notés :

- Pharnext a reçu d'OSEO au 31/12/2017 la somme totale de 6.561.524 € d'avances remboursables et 705.303 € de subvention.
- Les intérêts capitalisés sur les avances remboursables, au taux de 2,24% par an, atteignent 1.085.209 € dont 167.534€ pour l'exercice 2019.

Le rapport final (étape 4/4) a été présenté et validé par la BPI le 20 janvier 2017.

Les montants définitifs sur ce projet ont été reçus le 6 février 2017, à savoir :

Solde sur subventions (non remboursable) :	105.795 €
Complément d'avance remboursable :	975.508 €

L'ensemble des sommes perçues au titre des avances conditionnées sur ce projet, soit 6.561.524 € devra être remboursé en 2023. Les avances portent intérêt à un taux de 2,24%, le calcul des intérêts étant plafonné sur un montant de 7.950.000 €.



## 2.3 – OBLIGATIONS CONVERTIBLES

### Obligations convertibles Tasly

Dans le cadre des accords avec le groupe Tasly Pharmaceutical, une émission d'obligations convertibles pour un montant nominal total de 15.000.000 € a été réalisée en juillet 2017, 9.000.000€ en juin 2018 et 1.000.000 € en juillet 2018, soit 25 obligations convertibles en actions ordinaires (OCA), d'une valeur nominale de 1.000.000 €, portant intérêts au taux de 6,9% l'an. (Obligations convertibles d'une durée de 3 ans avec une conversion automatiquement à 13 euros par action si le cours de l'action est en moyenne égal ou supérieur à 13 euros pendant 3 mois consécutifs).

En avril 2019, l'application d'un accord a entraîné la mise en œuvre de la conversion de la totalité des obligations convertibles détenues par Tasly, soit 25 millions d'euros ainsi que le montant généré par les intérêts soit 950.877 euros.

## 2.4 – AUTRE EMPRUNT OBLIGATAIRE

- Kreos – L'emprunt obligataire d'un total de 7.500.000 € souscrit par Kreos Capital IV (UK) Limited a fait l'objet en mai 2018 d'un accord de remboursement anticipé et complet du solde effectif en juin 2018. Les garanties accordées et les nantissements donnés ont été levés. En février 2019 Kreos Capital a exercé ses 988 BSA.
- IPF - Suite à la conclusion d'un accord de financement en mai 2018 auprès d'IPF Partners via la mise en place d'un emprunt obligataire composé de 3 tranches d'OBSA pour une enveloppe totale de 20 M d'euros (maturité de 5 ans portant intérêt à un taux de EURIBOR + 8,5% l'an en intérêts cash et +2,5% en intérêts capitalisés), Pharnext a reçu un produit brut de 15.000.000 d'Euros (net de 14.700.000 Euros) des deux premières tranches en juillet 2018. Pour sureté du remboursement des tranches effectivement tirées et non remboursées, cet emprunt obligataire prévoit la mise en place d'un nantissement de premier rang sur un ensemble de brevets détenus par Pharnext dans plusieurs pays et d'un nantissement du compte de dépôt dans les livres du teneur de compte ouvert au nom de Pharnext.

Le nombre d'actions correspondant à l'exercice de chaque BSA est défini pour chacune des tranches tirées, soit : 0,0415 action / BSA pour la Tranche A (11,5 M€), et 0,0278 action/BSA pour la tranche B (3,5 M€).

Le montant de la dette facturée par IPF est de 350.000€ en 2019 dont 175.000€ ont été payés par Pharnext au 31 décembre 2019.

L'impact des intérêts sur l'emprunt IPF est de 2.506.750€ cumulé au 31 décembre 2019, dont 1.687.400€ sur l'année 2019.

## 2.5 - CREDIT IMPOT RECHERCHE ET CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE ET EMPLOI :

### *Crédit d'Impôt Recherche*

Le Crédit d'Impôt Recherche est comptabilisé dans le compte de résultat au sein du poste « Impôt sur les bénéfiques ». Au bilan, il est imputé en « Autres Créances »

Le Crédit d'Impôt Recherche relatif à l'année 2019 s'élève à 3.165.026 €.

Au titre de l'année 2018 il s'élevait à 3.856.663 € et a été intégralement remboursé le 02 août 2019 par le Trésor public.

### *Crédit d'impôt Compétitivité et Emploi*

Le Crédit d'impôt Compétitivité et Emploi au titre de 2019 s'élève à 0 € (19.191 € en 2018) en raison de la suppression de ce dispositif à compter de 2019.

### **2.6 – PRODUITS OPERATIONNELS :**

La société a essentiellement une activité de R&D qui ne génère pas encore de chiffre d'affaires, en dehors des refacturations à la joint-venture.

### **2.7 - AUTRES IMPACTS FINANCIERS :**

La Société a pu dégager des produits financiers d'un montant de 7 252€ en 2019 et d'un montant de de 1 196€ 5 752€ en 2018 (1 196€ € en 2017).

### **2.8 - INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE :**

Les engagements de départ en retraite sont calculés par des actuaires indépendants conformément aux dispositions de la convention collective Nationale de l'industrie Pharmaceutique, et à la recommandation du CNC du 1er avril 2003.

La méthode utilisée est celle des unités de crédit projetées : elle prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié.

Les indemnités de départ en retraite ont été comptabilisées pour la première fois en 2016.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

- Les rémunérations futures calculées à partir des rémunérations actuelles en intégrant une réévaluation annuelle de 2% (y compris inflation) ;
- Actualisation au taux de 0.75 % ;
- Taux de charges moyen de 49 % ;
- Taux de rotation du personnel déterminé par tranche d'âge ;
- Table de mortalité utilisée : TGH/TGF05

Le solde de la provision pour retraite au 31 décembre 2019 s'élève donc à 471.400€.

### **2.9 - CAPITAUX PROPRES ET CONTINUITE D'EXPLOITATION**

Malgré les levées de fonds au cours de l'exercice, les capitaux propres de la société restent inférieurs à la moitié du capital social à la clôture de l'exercice 2019.

Les opérations en capital de l'exercice, n'ont pas permis de rétablir une situation nette comptable négative qui s'établit à (-) 8.363.464 € au 31 décembre 2019, après prise en compte du résultat net de l'exercice de (-) 22.752.620 €.

Les primes liées au capital sont constituées de primes d'émission lors d'augmentations de capital en numéraire, lors de la conversion d'obligations convertibles, ou lors de la souscription de BSA.

Le montant des primes d'émission au 31 décembre 2019 est de **99.300.206 Euros**. Par rapport à l'exercice au 31 décembre 2018, le montant augmente de 42.613.862 Euros, en raison :

- de l'émission d'ABSA au profit de la société CB Lux pour 14.989.793,52€, du fait de la conversion des OC Tasly, pour 24.980.769,24€ et de la conversion des intérêts sur obligation Tasly pour 950.145,56 Euros. Le total net de la prime d'émission au 31 décembre 2019 représente **97.120.981 Euros**.
- de primes d'émission pour 239.919 Euros lors de l'exercice de BCE en 2019 ; du fait de l'exercice de BSA Keros pour 1.452.734 Euros et de l'émission de BSA Kepler pour 500 Euros. Le montant des primes d'émission sur BSA/BCE au 31 décembre 2019 représente **2.179.225 Euros**.

Pharnext a réalisé une levée de fonds par augmentation de capital pour un montant de 7,7 Millions d'Euros en mars 2020. Afin de couvrir les besoins postérieurs, la Société a l'intention de mettre en œuvre une ou plusieurs des mesures additionnelles suivantes pour assurer le financement nécessaire au-delà du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 :

- Recherche d'investisseurs spécialisés, internationaux, dans le cadre de placements privés,
- Mise en place d'une ligne de financement en fonds propres,
- Démarches commerciales en vue de conclure des accords de partenariat relatifs à l'utilisation des technologies développées par la Société.

La levée de fonds de 7,7 Millions d'Euros décrite ci-dessus et reprise dans les événements postérieurs à la clôture remplit en partie les objectifs ci-dessus.

### **3 - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION**

#### **a) Engagement hors Bilan**

##### Dépôts, cautionnements et nantissements

- Lors de sa souscription à l'emprunt obligataire en mai 2018 auprès d'IPF Partners et du tirage en 2018 de 15 millions d'euros correspondant aux deux premières tranches de l'enveloppe d'OBSA de 20 millions d'euros, pour sûreté du remboursement de l'emprunt, la société a consenti à IPF une garantie sous la forme d'un nantissement de premier rang sur un ensemble de brevet détenus par Pharnext dans plusieurs pays et d'un nantissement du compte de dépôt dans les livres du teneur de compte ouvert au nom de Pharnext. En cas de survenance d'un cas de défaut non remédié selon le contrat d'émission d'obligation, ce nantissement permettra à IPF Partners d'affecter le solde créditeur du compte, au paiement des sommes non payées.

#### **b) Rémunération versée aux mandataires sociaux**

Depuis le 19/04/2016, Monsieur Daniel COHEN occupe la double fonction de mandataire social et de Directeur général de la société. Il a perçu en 2019 la somme de 350.940€ bruts en qualité de directeur général, dont 0 € de prime d'inventeur.

#### **c) Jetons de Présence versés aux administrateurs**

La somme de 50.000 € au titre des jetons de présence 2018 au profit des membres du conseil d'administration, a été réglée au cours de l'exercice 2019.

Par décisions de l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2019, l'enveloppe maximale de jetons de présence allouée aux membres du conseil d'administration a été portée à 100.000 € à compter de l'exercice 2019. Cette somme (et le forfait social correspondant) est comptabilisée en charges à payer à la clôture de l'exercice.

**d) Transactions avec des parties liées**

Pharnext détient 30% du capital de la joint-venture créée avec le partenaire chinois Tasly. Pour les besoins de la création de cette JV, Tasly a sollicité, à titre de symbole, la détention directe d'une part du capital par Daniel Cohen eu égard à sa qualité de pionnier de la génétique médicale et de son aura dans l'environnement académique en Chine, et ce pour 5% du capital social de la JV. La transaction liée ainsi constituée, valablement agréée par l'assemblée générale des actionnaires du 13 juin 2018, est toujours en cours en 2019.

**e) Rémunérations des inventeurs salariés**

La rémunération des inventeurs s'est élevée à 30.000 € sur l'exercice 2018 et s'élève à 6.750 € sur l'exercice 2019.

**f) Honoraires Commissaire aux Comptes**

Les honoraires des commissaires aux comptes dans le cadre de l'audit des comptes 2019 en comptabilisation sur l'exercice s'élèvent à 106.800 € (46.300 € pour les comptes sociaux et 60.500€ pour les comptes IFRS).

**g) Provisions pour risque**

- Une provision pour risque et charge vis-à-vis d'un prestataire étranger a été constatée à hauteur de 50.000 € au 31 décembre 2017, mais une provision pour risque additionnelle de 81.154 € pour ce même prestataire a été comptabilisée en 2018, portant le total des provisions à 131.154 Euros, toujours dans les comptes à fin 2019.

**h) Déficit fiscal et perte reportable**

En 2019, l'activité de Pharnext a généré un déficit fiscal de -24.435.263 € (dont 1.419.855€ de réintégration fiscale), constituant un déficit fiscal cumulé de -168.672.751 € au 31 décembre 2019.

**i) Evénements importants postérieurs à la clôture**

- En mars 2020, une nouvelle levée de fonds de 7,7 millions d'euros par placement privé a été réalisée. Ces opérations renforceront les capitaux propres et la trésorerie de la société.
- Par ailleurs le contexte épidémique lié au coronavirus COVID-19 crée une situation incertaine. A ce stade, il est difficile d'en mesurer les impacts sur l'activité ; la société met en place les mesures appropriées pour ses employés et pour répondre aux besoins de ses activités. Aucun impact n'est identifié à la date du présent rapport.

**j) Note sur l'effectif de la société**

L'effectif de la société au 31 décembre 2019 est de 44 salariés dont 30 chercheurs et techniciens.

**IMMOBILISATIONS**

Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Autres immobilisations incorporelles (logiciels)	181 470	14 901	0	196 371
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations générales, agencements	283 448	28 987,10	4 410,01	308 024,96
Matériel de bureau et informatique	643 317	17 469,18	1 120	659 666
Matériel médical	28 883	12 382,25	4 017	37 249
Mobilier	105 703	18 360,66	641,47	123 422
<b>Immobilisations financières</b>				
Autres participations	15	0	0	15
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements (loyers)	383 788	2 194	268 600	117 382
Paievements d'avance sur EO Kréos	0	0	0	0
autres immobilisations financières (contrat liquidité actions Pharnext)	650 000	0	941,01	649 059
Predirec Retenue prefinancement CIR 2016	256 564	0		256 564
<b>TOTAL</b>	<b>2 533 189</b>	<b>94 294</b>	<b>279 729</b>	<b>2 347 753</b>

La société a conclu avec la société de bourse Kepler Cheuvreux un contrat de liquidité alimenté à hauteur de 650.000 € pour gérer un portefeuille d'actions propres Pharnext sur le marché Alternext de Paris.

Au 31 décembre 2019 la position de ce contrat était la suivante :

Détention de 54.176 actions Pharnext pour une valeur à l'achat de 589.109,61 €

Soit 9,8865€/action.

Réserve de trésorerie sur contrat de liquidité 59.949,38 €

Opération client débiteur 941,01€

La valeur des actions détenues au 31 décembre 2019 sur le cours de bourse a entraîné de provision pour dépréciation des titres pour un montant de (-) 282.473€

**AMORTISSEMENTS**

Rubriques	début d'exercice	Augmentation	Diminution	fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b> Autres immobilisations incorporelles (logiciels)	159 267	24 963	0	184 230
<b>Immobilisations corporelles</b> Installations générales, agencements des locaux	15 351	99 426	680	114 097
Matériel de bureau, de laboratoire et informatique	611 777	49 053	5 025	655 805
Mobilier de bureau	33 246	32 016	0	65 262
<b>TOTAL</b>	<b>819 641</b>	<b>205 457</b>	<b>5 705</b>	<b>1 019 393</b>

**PROVISIONS**

Rubriques	début d'exercice	Augmentation	Diminution	fin d'exercice
Provision pour dépréciation des titres de participations (Medikhmer)	0	0	0	0
Provision pour dépréciation des créances rattachées à des participations (Medikhmer)	0	0	0	0
Provision pour dépréciation des autres immobilisations financières (actions propres Pharnext - Kepler)	0	282 473	0	282 473
Provision pour Indemnités de Départ en Retraite (1)	415 501	55 899	0	471 400
Provision pour litige prud'homal	0	0	0	0
Provision pour risques & charges (fournisseurs)	131 154	0	0	131 154
Provision pour congés payés	230 871	240 750	230 871	240 750
Provision pour charges sociales sur congés payés	110 818	114 395	110 818	114 395
<b>TOTAL</b>	<b>888 344</b>	<b>693 517</b>	<b>341 689</b>	<b>1 240 172</b>

**CREANCES & DETTES**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au +	A + d'1 an, 5 ans au +	A + de 5 ans
<b>de l'actif immobilisé</b>				
Créances rattachées à des participations	0			
Depôts & cautionnements (loyers)	117 382		117 382	
Paiements d'avance sur EO Kréos	0		0	
Predirec Retenue prefinancement CIR 2016	256 564	102 019	154 545	
Autres immobilisations financières (actions Pharnext - gestion Kepler Cheuvreux)	59 949		59 949	
Autres immobilisations financières (liquidités - gestion Kepler Cheuvreux)	589 110		589 110	
<b>de l'actif circulant</b>				
Personnel	0	0		
Acomptes & avances fournisseurs	4 360	4 360		
Tickets restaurant	1 103	1 103		
Subvention BpiFrance à recevoir (projet DIPPAL)	0	0		
Subvention à recevoir	17 853	17 853		
Etat - créance CIR 2019	3 165 026	3 165 026		
Etat - solde sur créance CICE	0	0		
Etat - TVA déductible et crédit de TVA	480 736	480 736		
Autres créances courantes (JV)	926 412	926 412		
Autres débiteurs divers	8 378	8 378		
Charges constatées d'avance	709 269	709 269		
<b>TOTAL</b>	<b>6 336 142</b>	<b>5 415 156</b>	<b>920 986</b>	<b>0</b>

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au +	A + d'1 an, 5 ans au +	A + de 5 ans
<b>des dettes financières à L&amp;MT</b>				
Avance AFM	150 000	0	150 000,00	
Avances conditionnées Oséo/BpiFrance - M01 - CMT	2 400 000	300 000	2 100 000,00	
Avances conditionnées Oséo/BpiFrance - M04 - projet DIPPAL	7 646 733	0	7 646 733	
Emprunt Obligataire (Tasly Chine)	0	0	0	
Intérêt sur Emprunt Obligataire (IPF)	569 716	569 716	0	
Emprunt Obligataire (Yorville)	0	0	0	
Emprunt Obligataire (IPF)	14 650 000	3 000 000	11 650 000	
Emprunt Obligataire (Kréos UK)	0	0	0	
<b>des dettes à CT</b>				
Dettes fournisseurs et FNP	4 215 849	4 215 849		
Personnel	0	0		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	683	683		
Dettes provisionnées pour congés payés	240 750	240 750		
dettes provisionnées pour charges sociales sur congés payés	114 395	114 395		
Organismes sociaux	368 946	368 946		
Etat - impôts & taxes sur salaires	148 534	148 534		
Autres créiteurs divers	100 000	100 000		
<b>TOTAL</b>	<b>30 605 606</b>	<b>9 058 873</b>	<b>21 546 733</b>	<b>0</b>



**DISPONIBILITES**

Rubriques	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Valeurs mobilières de placement	2 000 500	0	500	2 000 000
Valeurs mobilières Nantissement	0	201 220	0	201 220
Compte bancaire excédent pro	2 003 500	3 000	0	2 006 500
Compte courant bancaire	18 757 152	33 713 801	40 231 081	12 239 871
Caisse	266	2 100	2 172	194
<b>TOTAL</b>	<b>22 761 418</b>	<b>33 920 121</b>	<b>40 233 753</b>	<b>16 447 785</b>
<b>Variation nette de trésorerie en 31/12/2019</b>		<b>-6 313 632</b>		

**RESULTAT FISCAL**

Résultat fiscal	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2016
Perte comptable de l'exercice	-22 752 620	-22 190 972	-20 336 585	-19 891 170
Réintégration : Crédit d'Impôt Recherche	-3 165 026	-3 856 663	-3 921 344	-3 863 619
Réintégration : pénalités de retard	6 629	1 569	283	1 080
Réintégration : IDR	55 899	97 103		
Réintégration 2016 : Charges financières Art.212bis	1 419 855			
<b>Résultat fiscal</b>	<b>-24 435 263</b>	<b>-25 948 963</b>	<b>-24 257 646</b>	<b>-23 753 710</b>
<b>Total des déficits restants à reporter</b>	<b>-168 672 751</b>	<b>-144 237 488</b>	<b>-118 288 526</b>	<b>-94 030 880</b>

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

<b>Actions composant le capital social en début d'exercice</b>		<b>120 803</b>
Actions ordinaires	120 803	
Actions de catégories A	0	
<i>Décision de l'assemblée générale mixte du 19 avril 2016 de diviser le nominal des actions par 100 (de 1€ à 0,01€/action)</i>		
<b>Actions composant le capital social</b>		<b>12 080 251</b>
Actions ordinaires	12 080 251	
<b>Obligations converties en actions pendant l'exercice</b>		<b>0</b>
Conversion de 10,585 obligations souscrites en 2014 en actions ordinaires		
Conversion de 4,931 obligations souscrites en 2016 en actions ordinaires		
<b>Actions émises à l'issue de la levée de fonds Tasly de juillet 2017</b>		<b>0</b>
émission d'actions ordinaires nouvelle associé	0	
<b>Actions émises suite à la conversion de BCE/BSA au cours de l'exercice</b>		<b>3 169 984</b>
Emission d'actions ordinaires BCE SALARIE	18 968	
Emission d'actions ordinaires BSA CBLUX	1 020 408	
Emission d'actions ordinaires BSA KREOS	134 388	
Emission d'actions ordinaires BSA TASLY	1 996 220	
<b>Actions composant le capital social en fin d'exercice</b>		<b>15 250 235</b>
Actions ordinaires	15 250 235	
Actions de catégories A	0	
	<b>CAPITAL 31/12/2019</b>	<b>152 502,35</b>

**BSA / BCE**

<b>Situation à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>Autorisés</b>	<b>Autorisés / Souscrits</b>
BSA autorisés à attribution	2 275	
BCE autorisés à attribution	15 234	
<b>Variations en cours d'exercice</b>	<b>en moins</b>	<b>en plus</b>
BSA attribués / souscrits	0	0
BSA attribués / non souscrits	240	0
BCE attribués / souscrits		0
BCE attribués / non souscrits	2996	2 092
<b>Situation à la clôture de l'exercice</b>		<b>solde</b>
BSA à attribuer		2 035
BCE à attribuer		14 330

**TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE**

en Euros	Exercice 2019	Exercice 2018
<b>Flux de trésorerie des activités opérationnelles</b>		
Résultat net	-22 752 620	-22 190 972
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	199 334	155 969
Provision pour risque	0	-98 846
Provision pour IDR prises en résultat	55 899	97 103
Résultat financier net	2 291 664	2 404 295
Résultat de cession d'immobilisations corporelles	0	0
Coût des paiements fondés sur des actions	0	0
Reprise de subvention OSEO / BPI	0	0
<b>Flux de trésorerie liées à l'exploitation courante</b>	<b>-20 205 722</b>	<b>-19 632 451</b>
Variations des :		
Autres débiteurs (dont CIR)	977 725	-805 566
Avances et acomptes	651 512	-804
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-2 994 717	3 259 817
<b>Flux de trésorerie liés aux besoins en fonds de roulement</b>	<b>-1 365 480</b>	<b>2 453 447</b>
<b>Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles</b>	<b>-21 571 203</b>	<b>-17 179 004</b>
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>		
Produits de cession des immobilisations corporelles	0	0
Produits de cession d'actifs financiers	0	0
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-92 100	-403 625
Acquisitions d'autres actifs financiers	267 347	40 168
<b>Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement</b>	<b>175 247</b>	<b>-363 457</b>
<b>Flux de trésorerie des activités de financement</b>		
Augmentations de capital	15 001 531	6 558 474
Produits issus des levées de fonds (emprunts obligataires)	0	25 000 000
Coûts de transaction imputables aux emprunts	0	0
Frais & charges imputés sur les primes d'émission	-47 500	-65 000
Produits issus des conversions des plans de souscription des BSA-BSPCE	1 693 153	78 979
Produits issus de nouveaux emprunts / avances remboursables	0	0
Remboursements d'emprunts	-175 000	-1 895 985
intérêts et frais d'emprunts payés	-1 389 861	-1 827 242
<b>Trésorerie nette liée aux (utilisées par les) activités de financements</b>	<b>15 082 323</b>	<b>27 849 226</b>
<b>Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>-6 313 633</b>	<b>10 306 764</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	22 761 418	12 454 653
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie détenue	0	0
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre 2019</b>	<b>16 447 785</b>	<b>22 761 418</b>

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

En €	Capital	Primes d'émissions	Réserve légale	Report à nouveau	Résultat	changement de méthode	Total
<b>Situation à l'ouverture</b>	<b>120 802,51</b>	<b>56 686 344,72</b>	-	<b>- 62 872 581,50</b>	<b>- 22 190 971,64</b>	-	<b>- 28 256 406</b>
Résultat de l'exercice					- 22 752 619,63		- 22 752 620
Affectation du résultat n-1				- 22 190 971,64	22 190 971,64		-
Souscription de ABSA CB LUX	10 204,08	14 989 793,52					14 999 998
Souscription de BSPCE	189,68	239 919,08					240 109
Exercice BSA KREOS	1 343,88	1 452 734,28					1 454 078
Emission BSA KEPLER		500,00					500
Conversion Tasly	19 962	25 930 914,80					25 950 877
<b>Situation à la clôture</b>	<b>152 502,35</b>	<b>99 300 206,40</b>	-	<b>- 85 063 553,14</b>	<b>- 22 752 619,63</b>	-	<b>- 8 363 464</b>

**TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES**

	Exercice 31/12/2015	Exercice 31/12/2016	Exercice 31/12/2017	Exercice 31/12/2018	Exercice 31/12/2019
<b>CAPITAL FIN EXERCICE</b>					
Capital social	64 269	107 926	112 434	120 803	152 502
Nombre d'actions ordinaires (*)	64 269	10 792 615	11 243 415	12 080 251	15 250 235
<b>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'Affaires	0	0	0	2 686 780	252 773
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-12 347 304	-19 106 139	-24 287 646	-26 227 478	-25 918 173
Impôts sur les bénéfices (Crédit Impôt Recherche & CICE)	2 247 753	3 871 947	3 942 368	3 875 854	3 165 026
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-10 591 098	-19 891 170	-20 336 585	-22 190 972	-22 752 620
Résultat redistribué	0	0	0	0	0
<b>RESULTAT PAR ACTIONS (*)</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	-192	-1,77	-2,16	-2,17	-1,70
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-165	-1,84	-1,81	-1,84	-1,49
Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	34	36	43	45	48
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 811 054	3 227 487	3 888 482	4 167 633	4 222 876
Montant des sommes versées en avantages sociaux en euros (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc...)	1 261 650	1 413 595	1 738 036	1 849 856	1 914 698